

# VILLE DE BEAUMONT LES VALENCE

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 mars 2008

Agissant en vertu d'une convocation en date du 10 mars 2008, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 14 mars 2008 à 20 H 30, au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean Michel POMAREL, Maire.

#### **ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Jean-Michel POMAREL, Maire, Mmes & MM. Yvan SABATIER, Marie-Laure PETIT, Alain SARRANT, Agnès PALAYER-DURY, Joël MICOULET, Noëlle ROUSSON, Gérard CHARTOGNE, Marilynne PARANT, adjoints, Mmes & MM. Claudine PERRIER, Michel VIVANT, Gérard DALVERNY, Patrick DELUGIN, Dominique JACQUIER, Brigitte PERRET, Jocelyne CHAMPAGNE, Bruno VALETTE, Coralie COURBIS, Sandrine RAGONDET, Christophe GRIMANT, Robert DAMEY, Arlette ANTOLINOS, Geneviève DUBOIN, Jean-François LEONI, Bernard CURINIER, Marie-Odile MILHAN.

#### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Cécile ROBERT (pouvoirs à Mme CHAMPAGNE),

#### **SECRETAIRES DE SEANCE :**

Mmes RAGONDET et COURBIS

#### **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard CURINIER, Maire, qui après l'appel nominal des membres du nouveau Conseil Municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations 9 Mars 2008, a déclaré les personnes nouvellement élues installées dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux. Il a cédé sa place à M. Robert DAMEY, Doyen de l'Assemblée, pour procéder à l'élection du nouveau Maire.

#### **EXCUSES ET POUVOIRS**

M. le Maire présente les excuses de Mme Cécile ROBERT et donne lecture du pouvoir qu'elle a établi en faveur de Mme Jocelyne CHAMPAGNE.

## **ELECTION DU MAIRE**

### **N°34/2008**

M. Robert DAMEY, assisté de M. LEONI et de Mme ROUSSON, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean Michel POMAREL s'est porté candidat à l'élection du Maire.

Les Conseillers Municipaux ont remis leurs bulletins dans l'urne.

#### **RESULTAT DU VOTE**

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 21

M. Jean Michel POMAREL, ayant obtenu 21 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## **CREATION DE HUIT POSTES D'ADJOINT**

### **N° 35/2008**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de son effectif légal.

IL propose à l'Assemblée la création de huit postes d'adjoint et présente les délégations qui leur seront confiées, soit :

1° Adjoint : Urbanisme et sécurité	M. Yvan SABATIER
2° Adjoint : Affaires sociales :	Mme Marie Laure PETIT
3° Adjoint : Travaux et services techniques :	M. Alain SARRANT
4° Adjoint : Affaires scolaires :	Mme Agnès PALAYER-DURY
5° Adjoint : Finances et développement économique :	M. Joël MICOULET
6° Adjoint : Personnes âgées et cérémonies municipales :	Mme Noëlle ROUSSON
7° Adjoint : Associations, sport, jeunesse et culture, Et communications :	M. Gérard CHARTOGNE
8° Adjoint : Environnement, développement durable Et agriculture :	Mme Maryline PARANT.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE,

Par 21 voix pour et 6 abstentions (le groupe d'opposition)

D'approuver la création de huit postes d'Adjoints.

## **ELECTION DES HUIT ADJOINTS**

### **N° 36/2008**

M. le Maire expose à l'Assemblée que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

M. le Maire propose la liste conduite par M. Yvan SABATIER et comprenant Mme Marie Laure PETIT, M. Alain SARRANT, Mme Agnès PALAYER-DURY, M. Joël MICOULET, Mme Noëlle ROUSSON, M. Gérard CHARTOGNE et Madame Maryline PARANT.

Il demande s'il y a une autre liste candidate. M. CURINIER déclare ne pas vouloir présenter de liste.

M. le Maire propose de passer au vote.

#### RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants :	27
Nombre de bulletins nuls :	6
Suffrages exprimés :	21

La liste conduite par M. Yvan SABATIER, ayant obtenu 21 voix, M. le Maire a proclamés élus en qualité d'Adjointes tous les membres de cette liste.

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **N° 37/2008**

M. le Maire expose à l'Assemblée que la loi autorise le versement d'indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes.

Il précise que pour la strate des communes de 3 500 à 9 999 habitants, la loi a fixé les taux maxima à :

- Pour le Maire : 55% de l'indice brut 1015
- Pour les Adjointes : 22 % de l'indice brut 1015

Il propose à l'Assemblée d'adopter ces taux pour la mandature 2008 – 2014.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Vu le Décret N° 2007-96 du 25 janvier 2007 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'ETAT, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

DECIDE,  
Par 21 voix pour et 6 abstentions (le groupe d'opposition)

Article 1° - A compter du 14 Juin 2008, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant maximal susceptible d'être alloués aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Pour le Maire : 55 % de l'indice brut 1015  
Par adjoint : 22% de l'indice brut 1015

Article 2° - Les indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Article 3° - Les indemnités de fonction seront revalorisées conformément à la loi.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **NAISSANCES**

M. le Maire donne lecture du faire part annonçant la naissance de Valentin, petit fils de Mme Geneviève DUBOIN et adresse ses félicitations aux parents au nom du Conseil Municipal.

### **INVITATIONS**

M. le Maire fait part de l'invitation du Comité Intercommunal des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (Beaumont, Montéléger, Montmeyran) à participer à la cérémonie du souvenir de tous les morts de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie qui aura lieu le Mercredi 19 Mars 2008 à 17 heures au Monument aux Morts de Beaumont les Valence à l'occasion du 46° Anniversaire du Cessez le Feu en Algérie.

Il fait part également de l'invitation du Comité des Fêtes à participer aux visites des chars du Corso de Pâques qui auront lieu les 19 Mars et 30 Mars 2008.

### **REMERCIEMENTS**

M. Jean Michel POMAREL, Maire, adresse ses remerciements aux électeurs de la commune de Beaumont les Valence. Il fait part de son souhait que les habitants participent activement à la vie de la commune à travers les Commissions Municipales qui vont être mises en place.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. CURINIER demande à M. le Maire si la nouvelle majorité a l'intention de poursuivre les travaux de la 3° Tranche de l'Hôtel de Ville.

M. POMAREL lui répond que n'ayant pas encore vu ce dossier, il lui était impossible pour l'instant d'émettre un avis sur ce sujet.

M. CURINIER désire savoir la suite réservée aux travaux d'aménagement de l'espace Agrodès et quelle destination sera donnée au Bâtiment.

M. le Maire lui répond qu'également, il lui est nécessaire d'étudier le dossier et de rencontrer l'architecte avant de répondre à cette question.

M. CURINIER s'étonne que, compte tenu des déclarations de la nouvelle majorité sur la situation difficile des finances communales, M. le Maire ait décidé d'augmenter les heures de travail de M. LEPINE en décidant de lui accorder un temps complet.

M. le Maire répond que dans notre programme, nous avons prévu d'améliorer le nettoyage du village ainsi que les sanitaires publics et qu'en raison du coût horaire de M. LEPINE, cette augmentation de sa durée hebdomadaire de travail n'est pas de nature à mettre en péril l'équilibre du budget communal. Il promet de donner le pourcentage représenté par cette augmentation dans le budget communal. Il précise en outre que M. LEPINE sera affecté à l'entretien des rues du village à partir de Lundi.

A la suite de ces interventions, M. le Maire lève la séance.